

**PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS
DE L'ÉLECTION PARTIELLE POUR LE REMPLACEMENT
D'UN REPRÉSENTANT DES PERSONNELS DU COLLÈGE B
À LA COMMISSION DE LA RECHERCHE (CR)
DU CONSEIL ACADÉMIQUE (CAC)**

LE PRÉSIDENT

- Vu le code de l'éducation, livres VI et VII, et notamment les articles D 719-1 à D 719-40, fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des EPSCP ainsi que des modalités de recours contre les élections,
- Vu les statuts d'Avignon Université,
- Vu l'arrêté du président n°2023-10-DAGAP du 23 mars 2023 portant organisation d'une élection partielle pour le remplacement d'un représentant des personnels du collège B à la commission de la recherche (CR) du conseil académique (CAC),
- Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin en date du 23 mai 2023,

ARRÊTE

Article 1

Sont proclamés les résultats du scrutin pour le remplacement d'un représentant des personnels du collège B à la CR du CAC qui a eu lieu le 23 mai 2023 (en annexe).

Article 2

Le présent arrêté sera affiché en zone présidence.

Il sera également consultable dans le recueil des actes et des décisions à la rubrique « actes réglementaires » sur le site internet de l'université par le menu accès rapide ou via la plateforme e-Doc de l'université – Affaires Juridiques – rubrique « actes réglementaires ».

Il sera transmis à monsieur le Recteur de Région académique, Chancelier des Universités.

Article 3

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 23 mai 2023
Le Président d'Avignon Université

Philippe ELLERKAMP



Pièce jointe : Résultats du scrutin du 23 mai 2023.

Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités et publié le **26 MAI 2023**

**PROCLAMATION DES RÉSULTATS
ÉLECTION PARTIELLE CR DU CAC**

COLLÈGE B

RÉSULTATS du SCRUTIN du 23 mai 2023

Nombre d'électeurs inscrits :	58
Nombre de votants :	15
Bulletins blancs et nuls :	0
Suffrages exprimés :	15
Nombre de sièges titulaires à pourvoir	1

CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS
LOMBARD Laurent	4
PERINO Sandrine	5
TIXIER Anne-Sylvie	5
TOMAO Valérie	1

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus jeune des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

EST PROCLAMÉE ÉLUE :

Mme PERINO Sandrine